



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

---

**Absents excusés :** Corinne AUBINEAU et Thierry GIRAULT

**Pouvoirs (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) :**

- « Corinne AUBINEAU » donne pouvoir à « Véronique SABIRON »
- « Thierry GIRAULT » donne pouvoir à « Michel CADET »

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017

Les élus ont reçu l'association Ah ! de Parthenay qui a souhaité présenter une manifestation à organiser sur la commune en juin prochain dans le cadre du Festival Ah ! Les associations de l'APEL et OGEC de l'école privée St Louis sont également intervenus afin de présenter la situation financière à venir de l'école compte tenu du futur forfait intercommunautaire versé aux écoles privées. Ces deux dossiers seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

### Radiation du Comité National d'Action Sociale en cas de changement de situation d'un agent

Le conseil municipal a décidé de radier tout agent dont la situation est modifiée en cours d'année à la date effective de ce changement, dans le cas de mutation, mise en disponibilité, détachement sur une autre collectivité, retraite.

### Contrat avec la société Viaud

Le conseil municipal accepte la signature d'un contrat de trois ans avec la société Viaud pour la maintenance des extincteurs et des blocs de sécurité de l'ensemble des bâtiments communaux pour un coût de 739.30 euros par an. Un complément sur les équipements de protection incendie sera également réalisé en 2018 pour un montant de 1 362.19 euros.

### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget 2018.

### Autorisation d'ester en justice

Le conseil municipal délègue de manière générale au Maire le pouvoir d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. A ce jour, un habitant intente un référé en contradictoire contre la commune pour un litige existant depuis de nombreuses années. Un avocat a donc été engagé pour défendre la commune dans cette affaire.

### Enquête publique pour l'épandage de la SAS Bio Pommeria

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'enquête publique organisée par la Préfecture de Vendée suite à la demande d'épandage de la SAS Bio Pommeria au lieu-dit la Raillolière.

### Suppression des jours d'ARTT

Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, le conseil municipal décide de supprimer le protocole ARTT pour les deux agents polyvalents des services techniques uniquement. Cette décision sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

### Questions diverses

- Des devis pour le remplacement d'ouvertures extérieures ont été demandés à différents menuisiers. Les élus ont souhaité que les prestataires complètent leurs offres avant de prendre toute décision.
- Prochain conseil municipal : le jeudi 15 février 2018